

Énergie | Prenez un rayon de soleil !

Inépuisable, non polluante, l'énergie solaire a le vent en poupe. En choisissant d'équiper leur toiture de panneaux solaires, deux familles fresnoises font de leur initiative individuelle un engagement pour la planète.

“Je suis producteur d'électricité”, se félicite André Brune, pionnier du genre en Ile-de-France depuis le 8 novembre, date à laquelle il a équipé la pente sud de son toit de panneaux photovoltaïques. Le principe est simple, puisqu'il consiste à transformer la lumière du soleil en énergie électrique par l'intermédiaire de photopiles. “Je pensais déjà au solaire lorsque j'ai construit ma maison, en 1986, mais je n'avais pas les moyens à l'époque”, raconte ce retraité de la RATP, qui avait même envisagé une maison tournante. En 2004, il visite la Maison des énergies à Chambéry (73), accompagné de son épouse, tout aussi sensible à la question. “Ce fut le facteur déclenchant”, poursuit cette dernière, émerveillée par la magie du lieu. Les

époux poursuivent avec ténacité leurs investigations auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Ils sont orientés vers des constructeurs, reçoivent les conseils d'un ingénieur thermique, avant de confier la réalisation de leur installation à un artisan chauffagiste de Saint-Maur-des-Fossés (94).

Depuis, un second compteur tourne chez André Brune, mais en sens inverse, puisque la totalité de la production “maison” est distribuée vers le réseau EDF qui lui achète les kilowatts fournis. “C'est autant de production en moins dans les centrales”, argumente le couple, soucieux de ne pas “gaspiller” cette énergie tombée du ciel. Venus compléter ce dispositif, des panneaux solaires thermi-

ques fournissent au ménage, pour un investissement financier bien moindre, une quantité non négligeable d'eau chaude sanitaire.

Côté solaire, Maurice Chaillou, ancien professionnel du domaine, en connaît lui aussi un rayon. Chez lui, rien ne se perd, tout se transforme! Voici plus de vingt ans que ce pionnier des énergies renouvelables produit une bonne partie de son eau chaude sanitaire (bientôt 80 % avec ses capteurs nouvelle génération). Et ce n'est pas tout. Technicien dans l'âme et bricoleur surdoué, il récupère les eaux de pluie dans un bassin enterré de 2 500 litres qui lui permet d'alimenter ses chasses d'eau, l'arrosage de son jardin, voire sa machine à laver!

Qu'on ne s'y trompe pas, investir dans l'énergie solaire reste coûteux, mais doit être envisagé sur le long terme. Quant aux aides financières, elles peuvent couvrir 40 % des sommes engagées sous forme de crédit d'impôts. Et quelle économie pour la planète!



Contacts

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

> Le crédit d'impôts pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale s'élève à 40 % pour les chauffe-eau solaires. Tout le monde bénéficie du crédit d'impôt, que l'on soit imposable ou non.

> Renseignements auprès de l'Ademe.

> Site : www.ademe.fr

> Ademe Ile-de-France, 68, rue Jean Jaurès, 92 800 Puteaux Cedex.

> Tél. 01 49 01 45 47.

> ou du ministère de l'Industrie

> www.industrie.gouv.fr rubrique économies d'énergies.

> Centre des impôts de L'Hay-les-Roses. Tél. 0 820 32 42 52 (numéro indigo).

Combien ?

Les dépenses d'André Brune

> Coût total des installations thermiques et voltaïques : 44 000 €.

> Panneaux solaires thermiques seuls : 5 500 €.

> Crédit d'impôts perçu : 16 000 €

Les dépenses de Maurice Chaillou

> Installation solaire thermique environ 4 500 €

> TVA : 5,5%

> Crédit d'impôts : 40%

> L'équipement permet de couvrir 80% des besoins en eau chaude sanitaire.

> Le surplus peut être utilisé pour le chauffage basse température (par le sol).

> Durée d'amortissement de l'installation : quatre à cinq ans



À gauche, André Brune devant sa maison de la rue Kara recouverte de panneaux photovoltaïques. À droite, Maurice Chaillou devant son installation de chauffage solaire, entièrement réalisée de ses mains.

Agnès Le Maoût